

**ASSOCIATION**

**BANQUE ALIMENTAIRE DE L'AIN**

**1 RUE SUZANNE VALADON**

**01000 BOURG EN BRESSE**

---

**RAPPORT**

**DU**  
**COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**Exercice clos le 31 Décembre 2018**

A l'assemblée des membres de l'association **BANQUE ALIMENTAIRE DE L'AIN**

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **BANQUE ALIMENTAIRE DE L'AIN** relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code déontologique de la profession de commissaire aux comptes.

***Justification des appréciations***

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

### ***Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels***

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### ***Responsabilité du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

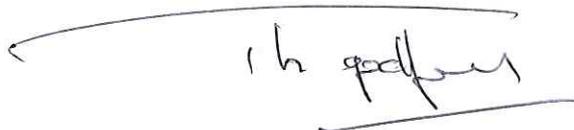
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.  
 Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon  
 Le 19 Avril 2019

**Le commissaire aux Comptes**  
**Auditeurs Associés Rhône Alpes**  
**Philippe GODFROY**



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Godfroy', is written over a horizontal line. A second horizontal line is drawn below the signature.

**BILAN**  
(avant affectation des résultats)

**EXERCICE 2018**

COMPTE	INTITULE	BRUT	AMORTISS.	NET 2018	NET 2017
<b>ACTIF</b>					
21300	CONSTRUCTIONS et IMMEUBLES	0 €	0 €		0 €
21500	MATERIEL - OUTILLAGE	4 472 €	3 222 €	1 250 €	1 743 €
21810	INSTALLATIONS - AGENCEMENTS	142 901 €	22 912 €	119 989 €	127 484 €
21820	MATERIEL DE TRANSPORT	281 885 €	142 999 €	138 886 €	141 709 €
21830	MAT. BUREAU - INFORMATIQUE	21 492 €	16 389 €	5 103 €	8 366 €
21840	MOBILIER DE BUREAU	16 777 €	5 946 €	10 831 €	12 558 €
23150	MATERIEL ET OUTILLAGE EN COURS	17 471 €		17 471 €	
27500	DEPOTS - CAUTIONNEMENT	0 €	0 €	0 €	5 136 €
<b>TOTAL 1</b>		<b>484 998 €</b>	<b>191 468 €</b>	<b>293 530 €</b>	<b>296 996 €</b>
46710	DEBITEURS DIVERS			79 555 €	78 435 €
46870	PRODUITS A RECEVOIR			43 531 €	49 918 €
48600	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			1 465 €	1 366 €
50800	VALEURS MOBILIERES			5 227 €	
51200	BANQUES			37 550 €	15 606 €
51400	CHEQUES POSTAUX				
51700	COMPTE SUR LIVRET			292 376 €	302 041 €
53100	CAISSE			226 €	654 €
<b>TOTAL 2</b>				<b>459 930 €</b>	<b>448 020 €</b>
<b>TOTAL GENERAL (1 + 2)</b>				<b>753 460 €</b>	<b>745 016 €</b>
<b>PASSIF</b>					
10240	APPORT SANS DROIT DE REPRISE				0 €
10260	SUBV. INVESTISSEMENTS AFFECTEES A DES BIENS RENOUVELABLES			436 817 €	436 816 €
10290	AMORTISSEMENT DE L'APPORT				
10600	RESERVES			94 651 €	94 651 €
11000	REPORT A NOUVEAU (SOLDE CREDITEUR) (+)			11 894 €	15 621 €
11900	REPORT A NOUVEAU (SOLDE DEBITEUR) (-)				0 €
12000	RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT (+)				0 €
12900	RESULTAT DE L'EXERCICE : INSUFFISANCE (-)			-16 538 €	-3 727 €
13300	SUBV. INVESTISSEMENTS AFFECTEES A DES BIENS RENOUVELES			34 716 €	17 345 €
<b>TOTAL 1</b>				<b>561 540 €</b>	<b>560 706 €</b>
15100	PROVISIONS POUR RISQUES			0 €	0 €
15700	PROVISIONS CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			0 €	0 €
<b>TOTAL 2</b>				<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
16000	EMPRUNT A PLUS D'AN				0 €
19400	FONDS DEDIES SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT				0 €
19500	FONDS DEDIES SUR DONS MANUELS AFFECTES				0 €
42000	PERSONNEL			4 689 €	3 502 €
43000	SECURITE SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES			12 392 €	15 145 €
44000	ETAT			711 €	823 €
46720	CREDITEURS DIVERS			171 140 €	159 565 €
46860	CHARGES A PAYER			2 988 €	5 275 €
48700	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				0 €
51200	BANQUES				0 €
<b>TOTAL 3</b>				<b>191 920 €</b>	<b>184 310 €</b>
<b>TOTAL GENERAL (1 + 2 + 3)</b>				<b>753 460 €</b>	<b>745 016 €</b>

**COMPTE DE RESULTAT****EXERCICE 2018**

N° COMPTE	INTITULE	EXERCICE 2018	EXERCICE 2017
<b>RESSOURCES - PRODUITS</b>			
74020	SUBVENTIONS DE L'ETAT		
74030	SUBVENTIONS DE COLLECTIVITES LOCALES	185 885 €	161 218 €
74040	AIDES A L'EMPLOI / ASP	5 343 €	11 627 €
75410	DONS RECUS DU PUBLIC, RETROCESSION PRODUITS ALIM	7 396 €	12 455 €
75420	DONS RECUS D'ENTREPRISES, FONDATIONS	125 757 €	128 056 €
75600	COTISATIONS	5 664 €	5 789 €
75620	PARTICIPATIONS de SOLIDARITE	63 995 €	66 019 €
75710	QUOTE-PART SUBV. D'INVESTISSEMENT	4 629 €	4 629 €
75800	PRODUITS DIVERS	5 €	1 €
76400	PRODUITS FINANCIERS	1 428 €	1 689 €
77200	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0 €	1 232 €
77500	PRODUITS CESSION ELEMENTS D'ACTIFS	1 537 €	
78100	REPRISES SUR AMORT. ET PROVISIONS		
78940	REPORT SUR SUBVENTIONS ATTRIBUEES		
78950	REPORT SUR DONS MANUELS AFFECTES		
79000	TRANSFERTS DE CHARGES		0 €
79110	REMBOURS. DES FRAIS DE TRANSFORMATION		
79120	REMBOURS. DES FRAIS DE TRANSPORTS	7 572 €	6 533 €
79130	REMBOURS. DES FRAIS DE PLATE-FORMES		
<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>409 211 €</b>	<b>399 248 €</b>
<b>EMPLOIS - CHARGES</b>			
60100	PRODUITS ALIMENTAIRES (EXCEPT)	4 634 €	7 369 €
60610	ELECTRICITE, EAU, CHAUFFAGE, CARBURANT	33 463 €	33 221 €
60630	FOURNITURES d'ENTRETIEN et PETITS EQUIPEMENTS	8 580 €	2 964 €
60640	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 012 €	1 857 €
61300	LOYERS ET CHARGES LOCATIVES	159 111 €	156 869 €
61350	LOCATIONS MOBILIERES	5 128 €	3 546 €
61500	ENTRETIEN ET REPARATIONS	28 219 €	24 644 €
61600	ASSURANCE	5 556 €	7 046 €
61800	DOCUMENTATION, COLLOQUES	36 €	42 €
62100	PERSONNEL EXTERIEUR		
62200	INTERMEDIAIRES, HONORAIRES	3 954 €	3 658 €
62300	PUBLICITE, PUBLICATIONS	2 731 €	4 378 €
62400	TRANSPORT DE BIENS	725 €	1 671 €
62500	DEPLACEMENTS, MISSIONS	3 320 €	4 589 €
62600	FRAIS POSTAUX ET TELECOMMUNICATIONS	4 156 €	4 474 €
62700	SERVICES BANCAIRES OU ASSIMILES		10 €
62800	COTISATIONS VERSEES	655 €	644 €
63330	PART FORMATION PROFESSIONNELLE	552 €	597 €
63500	AUTRES IMPOTS ET TAXES	929 €	724 €
64110	SALAIRES BRUTS	89 477 €	77 475 €
64500	CHARGES SOCIALES	26 762 €	21 772 €
64800	AUTRES CHARGES DU PERSONNEL	599 €	545 €
65520	FRAIS DE TRANSFORMATION		790 €
65800	CHARGES DIVERSES de GESTION	10 €	1 €
66000	FRAIS FINANCIERS		0 €
67100	CHARGES EXCEPTIONNELLES		0 €
68110	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	45 139 €	44 089 €
68150	DOTATION AUX PROVISIONS		
68900	ENGAGEMENT A REALISER / SUBV. ou DONS AFFECTES		
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>425 748 €</b>	<b>402 975 €</b>
<b>RESULTAT</b>			
		<b>INSUFFISANCE.....</b>	<b>-16 537 €</b>
		<b>EXCEDENT.....</b>	<b>-3 727 €</b>

## A N N E X E DES COMPTES ANNUELS Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan dont le total est de **753 460** Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le résultat est déficitaire de – **16 538** Euros.

### 1°) – Règle et méthodes comptables :

Les comptes de l'exercice arrêté le 31 Décembre 2018 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### 2°) - Evaluation des éléments inscrits en comptabilité

#### **. Immobilisations :**

- La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.
- Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation.
- L'amortissement a été calculé sur la durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire.

#### **. Créances et dettes :**

- Elles ont été évaluées pour leur montant nominal.
- Les créances ont été, le cas échéant, dépréciées par voie de provision.

#### **. Disponibilités :**

- Les valeurs disponibles en banque ou caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.
- Un état de rapprochement justifie le solde.

#### **. Produits et charges exceptionnels :**

Ils tiennent compte non seulement des éléments non liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui représentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

### 3°) – Engagements financiers & Autres éléments significatifs

### **Engagements financiers**

Néant

### **Dettes garanties par des sûretés réelles**

Néant

### **Indemnités de départ à la retraite (indemnités de fin de carrière) :**

L'association n'a pas comptabilisé de provision en couverture des indemnités de départ à la retraite futures et éventuelles du fait que son montant n'est pas significatif ; compte tenu des spécificités de l'association (nombre de salarié, salaire moyen, âge moyen et taux de rotation du personnel)

### **Autres éléments significatifs :**

#### **Personnel bénévole :**

La méthode de valorisation du bénévolat pour un montant de **976 839** Euros est conforme aux recommandations de la Fédération Française des Banques Alimentaires. Le barème utilisé est de :

- 5 fois le taux du SMIC pour les dirigeants,
- 3 fois le taux horaire du SMIC pour les cadres responsables d'activités et
- 1,20 fois le taux horaire du SMIC pour les employés et ouvriers.

Taux de charges sociales valorisées à 50%.

#### **Valorisation des contributions volontaires en nature :**

Stock de produits alimentaires en début d'exercice	847 205 Euros
Produits alimentaire reçues	3 519 639 Euros
Produits alimentaires distribués	3 305 386 Euros
Stock de produits alimentaires en fin d'exercice	1 061 458 Euros

**B I L A N 2 0 1 8****ACTIF ( Emplois ) : 753 460 €****2 - ACTIF IMMOBILISE NET : 293 530 € (Valeur nette des immobilisations en service )**

Nature	Valeur à l'achat	Amortis. effectués	Valeur nette 31/12/2018	Valeur nette 31/12/2017
Matériels - Outillages	4 472 €	3 222 €	1 250 €	1 743 €
Installations - Agencements	142 901 €	22 912 €	119 989 €	127 484 €
Matériel de transport	281 885 €	142 999 €	138 886 €	141 709 €
Matériel de bureau et informatique	21 492 €	16 389 €	5 103 €	8 366 €
Mobilier de bureau	16 777 €	5 946 €	10 831 €	12 558 €
Matériel et outillage en cours	17 471 €		17 471 €	
Depôts - cautionnement (parts sociales CA )	0 €		0 €	5 136 €
<b>Total</b>	<b>484 998 €</b>	<b>191 468 €</b>	<b>293 530 €</b>	<b>296 996 €</b>

Les investissements de 2018 ont été d'un total de 51 612 € :

Achat camion frigo occasion ( remplace camion accidenté mis en épave ) : 27 006 €

Achat camion frigo occasion ( remplace le plus ancien de la flotte car trop de réparations ) : 24 606 €

**4 et 5 - ACTIF CIRCULANT : 459 930 €**

**Débiteurs divers :** 79 555 € en particulier frais à rembourser par un tiers (1/2 loyer SEMCODA)  
**Produits à recevoir :** 43 531 € subventions, dons annoncés ainsi que solidarités du 2ème semestre.  
**Charges constatées d'avance :** 1 465 € facture Convert et Joseph , téléphone, Area  
**Disponibilité en banque et caisse :** 335 379 € dont don pour atelier transformation 10 000 € (Petit Forestier)  
subvention 5 000 € DDCS + 15 000 € de SUEZ ( panneaux photov)

Détail de la disponibilité en banque et caisse	Taux placement au 31-12-18	Situation 31-12-2017	Situation 31-12-2018	Ecart
Compte courant CIC - Lyonnaise de banque		12 701 €	26 003 €	13 302 €
Compte courant Caisse d'Epargne		946 €	7 644 €	6 698 €
Compte courant Crédit Agricole		1 959 €	3 903 €	1 944 €
Parts sociales Crédit Agricole			5 227 €	
Compte livret CIC - Lyonnaise de banque	0,4 % brut	212 065 €	201 726 €	-10 339 €
Compte livret Caisse d'Epargne (plafonné)	0,75% net	89 975 €	90 650 €	675 €
Caisse espèces		654 €	226 €	-428 €
<b>Total</b>		<b>318 300 €</b>	<b>335 379 €</b>	<b>11 852 €</b>

**P A S S I F ( Ressources ) : 753 460 €****1 - CAPITAUX PROPRES : 561 540 €**

10 260 Subventions et dons pour investissement affectés à des biens renouvelables : 436 817 euros

13300 Subventions et dons pour investissement affectés à des biens renouvelés : 34 716 euros

Nature	Valeur à l'achat	Subventions obtenues	Solde Charge Trésorerie
Matériels - Outillages	4 472 €	3 723 €	749 €
Installations - Agencements	142 901 €	142 901 €	0 €
Matériel de transport	281 885 €	178 400 €	103 485 €
Matériel de bureau et informatique	21 492 €	14 900 €	6 592 €
Mobilier de bureau	16 777 €	16 046 €	731 €
Matériel et outillage en cours	17 471 €	0 €	0 €
<b>Total</b>	<b>484 998 €</b>	<b>355 970 €</b>	<b>111 557 €</b>

**Réserves :** 94 650 € dont réserve pour investissement : 30 000 €  
et réserve de trésorerie : 64 651 €

**Report à nouveau :** 11 894 € excédent entre exercice 2015 (-74 649 €) et 2016 (90 269 €)  
moins résultat exercice 2017 (-3727)

**Résultat de l'exercice : Déficit** -16 538 €

**4 - DETTES : 191 921 €**

**Personnel :** 4 689 € provisions congés payés.

**Organismes sociaux :** 12 392 € charges sociales sur congés payés

**Etat :** 711 € formation professionnelle et impôt (24%) sur intérêts compte livret CIC

**Créditeurs divers :** 171 140 € fact 2018 réglées début 2019( dont loyer Semcoda 159 111 €)

**Charges à payer :** 2 988 € dépenses effectuées sur 2018 (factures à recevoir).

**EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE****EXERCICE 2018**

N° COMPTE	INTITULE	EXERCICE 2018	EXERCICE 2017
<b><u>C H A R G E S</u></b>			
86010	PRODUITS ALIM. DISTRIBUES AUX ASSOCIATIONS	3 305 386 €	3 022 868 €
86030	STOCK DE PROD. ALIM. EN FIN D'EXERCICE	1 061 458 €	739 372 €
86100	MISE A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	28 242 €	21 437 €
86130	LOYERS ET CHARGES LOCATIVES		
86200	SERVICES GRATUITS HORS COMMUNICATION/PUB.	1 296 €	4 266 €
86230	SERVICES GRATUITS COMMUNICATION/PUBLICITE		
86240	TRANSPORTS DE BIENS	3 385 €	2 982 €
86400	PERSONNEL BENEVOLE (cf onglet Bénévolat)	976 839 €	1 039 451 €
<b><u>TOTAL CHARGES</u></b>		<b>5 376 606 €</b>	<b>4 830 376 €</b>

<b><u>P R O D U I T S</u></b>			
87500	DONS EN NATURE, DENREES (dont COLLECTES auprès du grand public = 383 568 €)	3 519 639 €	3 031 876 €
87530	STOCK DE PROD. ALIM. EN DEBUT D'EXERCICE	847 205 €	730 364 €
87000	BENEVOLAT (cf onglet Bénévolat)	976 839 €	1 039 451 €
87100	PRESTATIONS EN NATURE	32 923 €	28 685 €
<b><u>TOTAL PRODUITS</u></b>		<b>5 376 606 €</b>	<b>4 830 376 €</b>

**NOTES SUR LES CALCULS DE L'EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE**

- a) pour les produits alimentaires, les calculs sont effectués sur le tonnage multiplié par la mercuriale de chaque sous famille : ce qui donne, par exemple, pour les produits distribués : 1 018 281 kg à 3,24 € en moyenne par kilog.
- b) mise à disposition gratuite de biens: concerne le prêt de caisses de rangement IFCO ( 25 202 € ), le photocopieur de KODEN (3 040 €).
- c) dans services gratuits, on trouve le contrat annuel d'assistance informatique offert par PARTNER ( 1296 € ),
- d) dans transport de biens, est comptabilisée la partie des transports effectués gratuitement pour la collecte (Dupont Bedu, Transports Muller, S.T.E.F., Emmaüs, Collège Gabriel Voisin, Petit Forestier ), ainsi que tous les bénévoles ayant utilisé leur propre véhicule pour transporter des caisses, et aussi les véhicules Croix Rouge utilisé.
- e) pour ce qui concerne le poste personnel bénévole, il s'agit :
- de la présence des 105 bénévoles permanents (équivalent temps plein = 15 personnes) ; l'évaluation est de 793 563 €
  - de la présence des bénévoles pour la collecte (équivalent temps plein = 5 personnes) ; l'évaluation est de 151 646 €
  - ainsi que des frais, en particulier de déplacements pour le trajet domicile - Banque Alimentaire, reversés, sous forme de dons, par les bénévoles : 34 583 €

**POUR INFORMATION :**

**le coût du kilog de produit distribué** (à rapprocher de la participation de solidarité) est de **0,42 €**

charges du compte de résultat (425 748 €) = 0,42 €

tonnage distribué aux associations (1 018 281 kilogs)

**Autrement dit, avec 1 € nous distribuons pratiquement 5 repas et générons pratiquement 11 € de valeur ajoutée**

**ASSOCIATION**

**BANQUE ALIMENTAIRE DE L'AIN**

1 RUE SUZANNE VALADON

01000 BOURG EN BRESSE

---

**RAPPORT SPECIAL**

DU  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR  
LES CONVENTIONS REGLEMENTES

---

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES  
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 Décembre 2018

Aux membres de l'association

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**Conventions soumises a l'approbation de l'organe délibérant**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Lyon  
Le 19 Avril 2019

**SARL AUDITEURS ASSOCIES RHONES ALPES**

**Philippe GODFROY**  
Commissaire aux comptes  
Inscrit à la Compagnie de LYON

